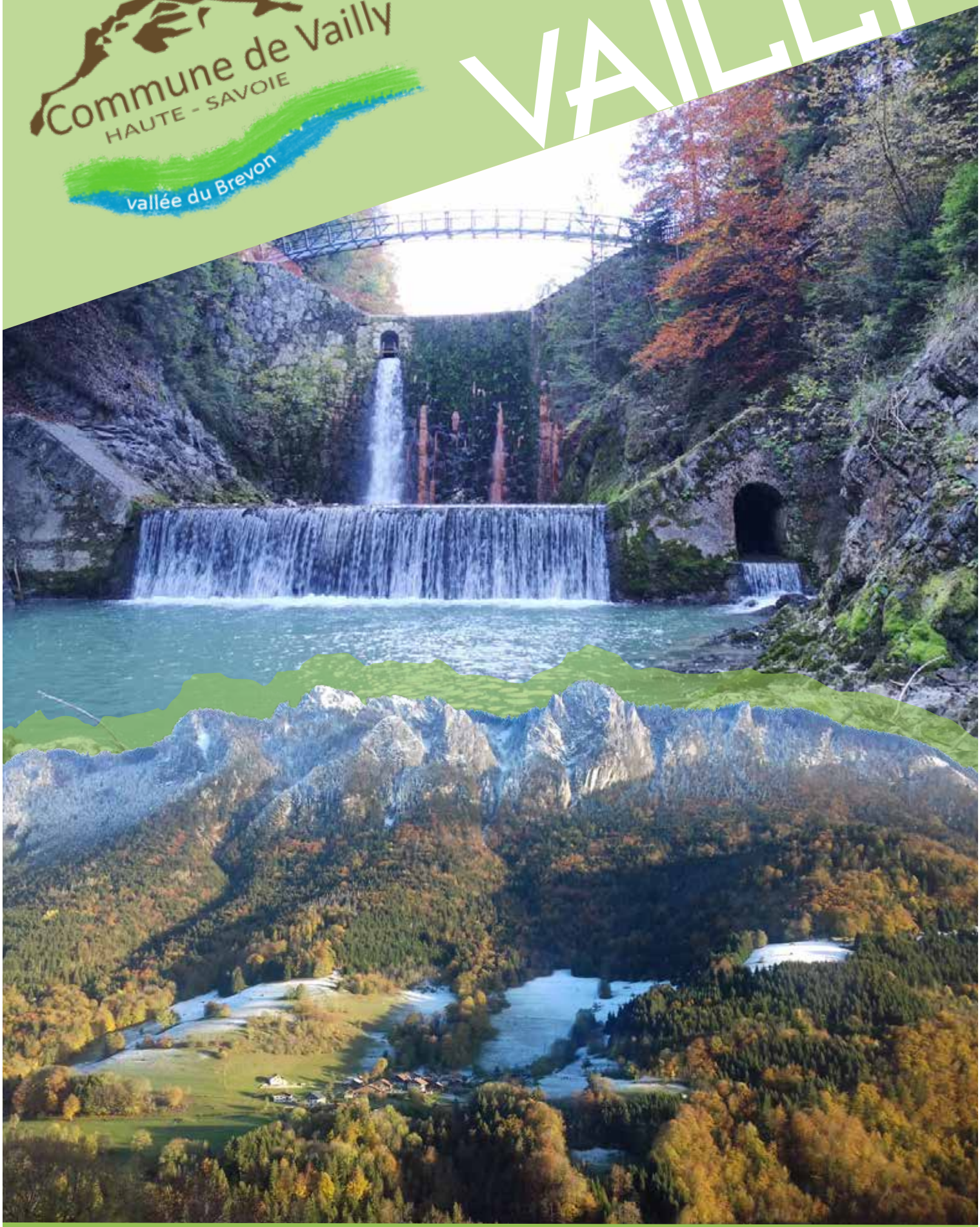
Commune de Vailly
HAUTE - SAVOIE
vallée du Brevon

VAILLY



Bulletin d'informations municipales

Janvier 2019

SOMMAIRE

Mot du Maire p. 3

GESTION COMMUNALE

- Fiscalité p. 4
- L'eau est l'affaire de tous, économisons-là ! p. 5
- ASA des Trois Becs p. 6
- L'ASL GF "Les Aralis" Du nouveau dans la communication p. 7
- Etudes en cours p. 8

DÉPARTEMENT / INTERCOMMUNALITÉ

- Travaux de la RD 26 / Pôle petite enfance de la vallée du Brevon p. 9
- PLUI / PADD, où en est-on ? p. 10

VIE QUOTIDIENNE

- 2018 en image p. 11-13
- L'actualité des associations p. 14-15
- Histoire et patrimoine p. 16-17
- Agenda p. 18-19
- Rencontres avec les doyens de notre village p. 20



Etat civil

Naissances

Le 8 février, Léandre et Octavie CHEVALLET,
fils de Jean-Rémi CHEVALLET et de Amandine BUSSAT, Chez Canivet.

Le 19 mars, Léon BIDAL,
fils de Fabrice BIDAL et de Pauline BERNAZ, Les Charges d'en Haut.

Le 7 avril, Kira HARROIS,
fille de Julien HARROIS et de Elodie GUIGNARD, Le Lavouet.

Le 12 mai, Emma RAMBOSSON CHARLES,
fille de Xavier RAMBOSSON et de Véronique CHARLES, Le Sage.

Le 24 mai, Yann ODIARD,
fils de Victor ODIARD et de Marie-Anaïs TRABICHET, Marphoz.

Le 28 mai, Thibault TRABICHET,
fils de Kévin et Céline TRABICHET, Sous-la-Côte.

Le 8 juillet, Théa BOUVET,
fille de Anthony BOUVET et de Marina JUILLARD, Léré.

Le 21 août, Alexandre MEYNET,
fils de Frédéric MEYNET et de Aline FAVRAT, Les Charges d'en Bas.

Le 23 août, Juliette CHEVALLET,
fille de Vincent CHEVALLET et de Fanny TROUILHET, Chez Canivet.

Le 28 août, Vivien MEYNET,
fils de Jérôme MEYNET et de Mathilde MOREL-CHEVILLET, Les Charges d'en Bas.

Le 21 octobre, Basile CHATELAIN,
fils de Sébastien et Julie CHATELAIN, Sous-la-Côte.

Le 28 octobre, Margaux GIRARD,
fille de Romaric et Anne-Laure GIRARD, Léré.

Le 2 décembre, Isild LAURET GELFUSA,
fille de Stephen LAURET et de Karen GELFUSA, Canivet.



Mariages

Le 19 mai, Francis SOUVRAY et Nadine SUATON.

Le 4 août, Fabien MOREL-VULLIEZ et Marielle TORNIER, *Les Charges d'en Haut.*

Le 18 août, Philippe RINGOT et Nadège HEGO, *La Perrière.*

Décès

Le 3 février, Jean LYARDET, *Chef-Lieu.*

Le 15 février, Gisèle TRABICHET, *Chez Canivet.*

Le 4 mars, Emma GIROD, *Sous La Côte.*

Le 24 mai, Célestin CHATELAIN, *Chef-Lieu.*

Le 26 juillet, Berthe TRABICHET, *Le Sage.*

Le 29 août, Gilbert CHATELLAIN, *Sous La Côte.*

Le 17 octobre, Marie CHATELLAIN, *Sous La Côte.*

Edito



Pour contacter votre mairie
04 50 73 80 07
secretariat@vailly74.fr
www.vailly74.fr

De nouveaux horaires pour le secrétariat :

- lundi : 8 h 15 à 11 h 45
 et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi fermé le matin
 et ouvert de 13 h 30 à 18 h
- vendredi :
 8 h 15 à 11 h 45 / 13 h 30 à 17 h

Fermé le mercredi et le jeudi

- Directrice de la publication :
Yannick Trabichet

- Comité de rédaction :
Marlène Bondaz, Céline Chevallet, Romain Gurliat, Laurent Nazaire, Sylvain Rochy, Michaël Stehlin

- Création et impression :
Fillion Imprimerie
74200 Allinges
Papier écolabelisé Norme FSC

1 Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Mot du Maire

Comme beaucoup d'élus, j'ai pris connaissance de la campagne de dénonciation à l'encontre des maires ayant augmenté la Taxe d'Habitation en 2018.
Dans notre commune de plus de 900 habitants, nous avons été contraints d'augmenter la fiscalité en 2017 et 2018, pourquoi ?

Des dotations en baisse et du FPIC en hausse

En 2017, le Syndicat d'Incendie de Secours de Thonon-les-Bains a été dissout et la fiscalité prélevée pour ce syndicat (25 000 €) a été reportée sur les trois taxes Taxe d'habitation, Taxe foncière et Taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Cette augmentation a été neutre pour le contribuable mais pas pour le budget communal puisque au 1er janvier 2017, La Communauté de Communes du Haut-Chablais est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et que 7 000 € de fiscalité des entreprises pour le syndicat d'incendie et de secours ont dû être "absorbés" par la commune.
En 2018, la baisse des dotations de l'Etat s'élève, pour notre commune, à 28 000 €, alors que notre contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a augmenté de 4 000 €, passant ainsi de 17 000 € à 21 000 €. Le FPIC étant calculé uniquement à l'échelle des intercommunalités, sur la base de ce que l'on appelle le potentiel fiscal agrégé, le dispositif constitue une vraie inégalité pour les communes "pauvres" au sein d'intercommunalités "riches". Un effort de solidarité a été consenti par les élus communautaires pour prendre en charge l'augmentation du FPIC 2018 pour les communes les moins favorisées de notre territoire (soit un total de 21 000 €), les communes les plus favorisées ayant vu leur contribution au FPIC baissé en 2018.

Une gestion déjà contraintes des dépenses communales

***La réduction de nos charges de fonctionnement** est constante depuis 4 ans. Dès 2019, c'est 28 000 € supplémentaires (loyers de la maison des services) qui viendront alléger nos charges de gestion courante.*

***La limitation de l'investissement et du recours à l'emprunt** est une réalité : 150 00€ empruntés depuis 2014 pour la réhabilitation de l'auberge du Billiat, avec une annuité couverte par la location gérance.*

***Aucune augmentation de la masse salariale :** le ratio des charges de personnel s'élève, pour Vailly, à 33 % en 2017, la moyenne des communes de même strate est de 42 %.*

L'équilibre budgétaire une nécessité

Dans le contexte évoqué et pour atteindre cet équilibre, nous avons effectivement été contraints d'augmenter de près de 12 % la fiscalité en 2018. Nous assumons cette décision !
Et en cette période où les élus communaux sont confrontés à un manque de considération, je souhaite remercier l'équipe municipale pour le travail réalisé au service de notre commune. Bonne année 2019 à tous, et rendez-vous le 12 janvier 2019 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Yannick TRABICHET

Quels taux d'imposition pour les Habitants de Vailly ?

En 2018, la baisse des dotations de l'Etat a impacté très défavorablement les recettes de fonctionnement de notre commune. Une augmentation de la fiscalité était nécessaire pour compenser cette baisse. Néanmoins, elle a été atténuée pour les foyers concernés par la première tranche d'abattement de la taxe d'habitation.

Taux moyens nationaux des communes

	Taux moyens	Taux plafonds
Taxe d'habitation	16,76 %	41,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,46 %	48,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,17 %	105,43 %

Taux 2017 - Commune de Vailly

	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	11,70 %	12,24 %
Foncier bâti	6,78 %	15,42 %
Foncier non bâti	68,28 %	43,70 %
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises	0,00 %	0,00 %

Taux 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

	Taux voté
Taxe d'habitation	6,12 %
Foncier bâti	5,39 %
Foncier non bâti	24,65 %
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	31,97 %
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	26,56 %
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00 %

Taxes	Bases 2017 réelles	Produit à taux constants	Produit	Bases 2018 prévisionnelles	Produit à taux constants	Produit attendu 2018 sans augmentation	Taux votés mars 2018	Produit
Taxe d'habitation	1 067 229,00	11,70	124 866	1 090 000	11,70	127 530	13,10	142 790
Taxe foncière sur propriétés bâties	703 664,00	6,78	47 708	709 900	6,78	48 131	7,59	53 881
Taxe foncière sur propriétés non bâties	24 088,00	68,28	16 447	24 500	68,28	16 729	76,44	18 728
Totaux	**1 794 981**		**189 021**			**192 390**		**215 399**

Le produit de fiscalité retenu est de 215 399 €,
correspondant à une augmentation de près de 12% des trois taxes.

L'eau est l'affaire de tous, économisons-là !

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables ; il est indispensable de ne pas les gaspiller. La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et les ressources disponibles.



La gestion de l'eau est aujourd'hui assurée par la commune, la compétence n'est pas transférée à l'Intercommunalité pour l'instant, et ne le sera sans doute pas avant plusieurs mois. La première obligation, pour la collectivité, consiste à acheminer l'eau, entre le point de captage et le compteur de l'abonné, dans des conditions sanitaires conformes, et en s'assurant que l'eau n'est pas perdue ou gaspillée en chemin.
Toutes les collectivités qui ont compétence en matière d'eau potable ont des objectifs de performance de leur réseau de distribution. Elles sont pénalisées financièrement si elles ne respectent pas ces objectifs de rendement de réseaux.

Les collectivités doivent aussi montrer l'exemple, et veiller à réduire leur consommation d'eau, en mettant en place différentes mesures :
- détection et colmatage des fuites ;
- mise en place systématique de compteurs d'eau ;
- choix de matériels économes ;
- réduction de la pression du réseau de distribution ;
- suivi des consommations ;
- fermeture des compteurs des bâtiments inoccupés ;
- collecte et utilisation d'eaux pluviales (lavage) ;

Depuis plusieurs semaines, et en raison de la sècheresse des terrains, le réseau de canalisations du réservoir de La Joux subit régulièrement des dommages. Quand les fuites sont détectées, parfois avec l'intervention d'un prestataire extérieur, nos agents communaux, Roland et Hervé mettent tout en œuvre pour réparer rapidement les canalisations. Ils contrôlent le réseau en surveillant les débits "arrivée/départ", les points stratégiques comme les bassins. Des coupures sont parfois nécessaires, notamment la nuit, pour remplir le réservoir afin que la distribution soit assurée en journée dans les meilleures conditions.
Pour faciliter le travail des agents et entreprendre rapidement et efficacement la réparation des fuites, une mini pelle d'occasion vient d'être achetée. Début 2019, un marché de travaux sera lancé pour des opérations de réhabilitation des réservoirs de la Côte et Granges Bouvier ainsi que pour l'installation de systèmes de traitement performants pour le traitement de l'eau distribuée.

**L'EAU EST L'AFFAIRE DE TOUS,
ALORS SOYONS TOUS RESPONSABLES ET ÉCONOMISONS-LÀ !**

ASA (Associations Syndicale Autorisée) des 3 Becs

L'ASA (Association Syndicale Autorisée) des Trois Becs a pour objet la construction, l'entretien et la gestion des ouvrages , ainsi que la mise en œuvre d'actions d'intérêts collectif et général destinées à la gestion durable du massif forestier des Trois Becs. Le 8 décembre 2018, plus de 110 propriétaires du massif forestier des 3 Becs étaient présents ou représentés pour cette seconde assemblée générale.
La Présidente, Yannick Trabichet, a présenté le rapport moral et financier de l'association, et rappelé le rôle et le travail réalisés par le syndicat, instance représentative des propriétaires, depuis sa création. Elle a souligné la qualité technique et environnementale de l'ouvrage en insistant sur l'indispensable concertation avec les propriétaires et les riverains. Elle a regretté que l'exemple de cette structuration en ASA sur la commune de Vailly ne suscite pas d'avantage d'intérêts auprès d'autres collectivités du département.
Les propriétaires ont ensuite pu échanger sur différents aspects du chantier en cours de réalisation avec le Maitre d'œuvre Coforet, les techniciens de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, de l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie et du Siac. L'assemblée s'est terminée par la présentation du projet de restructuration du foncier forestier porté par la Commune de Vailly.



Les 9 titulaires et 9 suppléants syndics se sont réunis à 9 reprises entre juin 2016 et décembre 2018, 2 visites sur site ont été organisées. Depuis le début des travaux de la desserte, le maître d'œuvre, la présidente et des membres du syndicat, ont participé à plus de 20 réunions de chantier.



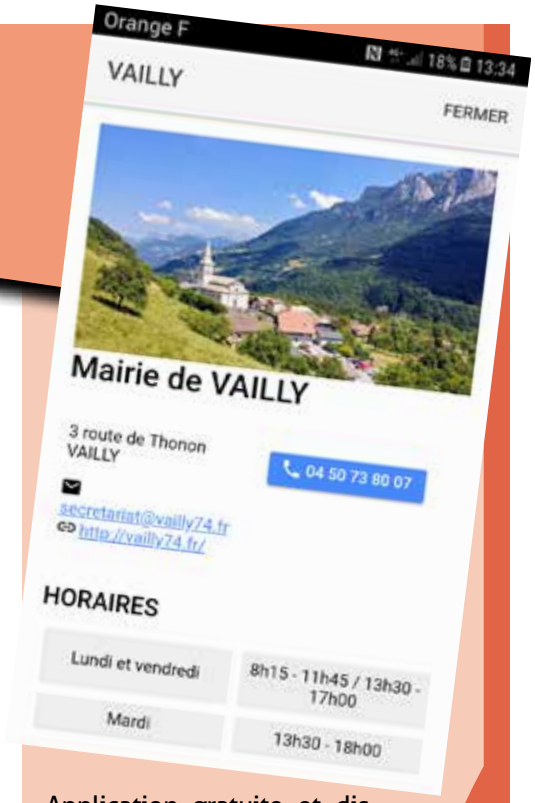
Les travaux de la Desserte

La réalisation de la desserte du massif a débuté en octobre 2017 sous maitrise d'œuvre Coforet. Les bûcherons interviennent en amont de l'entreprise Coppel, titulaire du marché de travaux, pour couper les arbres situés sur l'emprise de la desserte. Les propriétaires sont informés du volume coupé sur leurs parcelles, ils perçoivent ensuite le produit de la vente de leur bois.
Des réunions de chantier ont lieu chaque semaine, durant la période de travaux, en présence de la présidente et/ou de représentants du syndicat, du maître d'œuvre et de l'entreprise. Les partenaires ou instances représentatives (Chambre Agriculture, DDT, SIAC...) ont été conviés à deux reprises lors de ces réunions sur site.

Le projet de restructuration foncière porté par la Commune de Vailly

Après le regroupement des propriétaires en Association Syndicale Autorisée (ASA des 3 Becs), la réalisation de la desserte, il est nécessaire de travailler sur le morcellement du foncier forestier qui est un frein à la mobilisation du bois et à la gestion durable de ce massif.

La commune de Vailly a maintenant son application sur smartphone !



Application gratuite et disponible sur Google play et App store. Téléchargez "Politeia France" puis choisissez la commune de Vailly.

Aujourd'hui, la commune de Vailly teste un nouveau concept de communication et nous serions heureux de vous y associer. Le but étant de moderniser notre communication en vous offrant une application mobile afin de communiquer rapidement et plus efficacement.

Par le biais de cette dernière, vous pourrez :
- Être alerté directement en cas d'urgence ou de danger grâce à "l'alerte PCS" (Plan Communal de Sauvegarde).
- Signaler les problèmes rencontrés sur la commune (voirie, entretien, éclairage) dans "Signaler un problème".
- Recevoir les prochaines actualités (vœux de la municipalité, Vogue de la saint Georges...) grâce au "Fil d'actualité".
- Répondre à un sondage afin de donner votre avis sur un sujet ou un projet de la commune à l'aide du "Sondage".
- Avoir la possibilité d'exposer vos idées sur un thème proposé à partir de la "Boîte à idées".
- Accéder aux différents liens (Ex: site de la mairie, inscription cantine et périscolaire...)

Création de l'ASLGF "les Aralis"

L'ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) "les Aralis" est une association de propriétaires forestiers regroupés pour améliorer la gestion de leurs bois. C'est une structure associative gérée par des propriétaires forestiers bénévoles, de toutes surfaces. Situé sur le massif d'Hermone, entre l'alpage de Plansuet et la Tête du Mouan, en passant par l'alpage des Combes, le secteur des Aralis s'étend sur 72 hectares.

L'Assemblée Générale constitutive s'est réunie en septembre dernier en présence d'une quinzaine de propriétaires, des représentants de la municipalité, de Bernadette Jordan et Karine L'Huillier, techniciennes forêt de la Chambre d'agriculture fortement impliquées dans le processus, de Simon Garcin, animateur filière forêt-bois au SIAC, de Franck Simonnet, agent patrimonial à l'ONF.

Les objectifs de l'ASLGF sont les suivants :
- Recréer une filière économique du bois sur le massif d'Hermone et lutter contre les attaques de scolytes
- Travailler la forêt en gestion durable en proposant principalement du bois d'œuvre et du bois de chauffage.
- Lutter contre le morcellement en favorisant les remembrements, échanges, ventes, achats.

Le regroupement permet de :
- Entretenir et valoriser le patrimoine forestier en poursuivant notamment les opérations de replantation initiées l'an dernier
- Profiter de compétences techniques et de formations
- Diminuer le coût des travaux
- Proposer à la vente des volumes de bois plus importants à un meilleur prix
- Bénéficier d'aides financières (de plus en plus réservées aux regroupements)
- Améliorer l'accès aux parcelles en développant le réseau de dessertes.

Depuis cette Assemblée Générale, une trentaine de propriétaire ont d'ores et déjà adhérer à l'ASLGF et un conseil syndical a pu se former avec Jean-Marc Girod, Jacky Lazareth, Romain Mathieu et Michaël Stehlin. Il est important de préciser que les propriétaires restent pleinement libres de leurs choix. Ils sont les seuls décisionnaires des actions qui seront conduites sur leurs parcelles.



Le bureau de l'ASLGF les Aralis

Des études en cours

L'ÉGLISE SAINT GEORGES

Des problèmes importants d'infiltration d'eau sont apparus au printemps 2018, les plus visibles étant situés côté Autel de la Vierge. Ces constats ont nécessité deux visites d'un cabinet d'architecte spécialisé dans la valorisation du patrimoine bâti. Ces états des lieux ont mis en évidence une détérioration de la toiture côté route départementale, et dans une moindre mesure côté cimetière. Les conséquences de ces infiltrations sont visibles sur des éléments de charpente et dans les ouvrages de maçonnerie.
Des travaux de première urgence réalisés par l'entreprise Bron de Reyvroz, vont permettre de remplacer les ardoises les plus défectueuses et de nettoyer les chéneaux, en attendant une opération de réhabilitation de plus grande ampleur.
Le 25 mai 2018, le conseil municipal, a accepté la proposition d'un montant de 8 700 € HT, du Cabinet d'architecture D'AR JHIL (38) pour une étude préalable sur l'ensemble du bâtiment, un diagnostic global des désordres existants et une présentation des travaux à effectuer.
Le conseil municipal, lors de sa séance du 6 juillet 2018, a validé la proposition d'un montant de 8 340 € HT du Cabinet Canel pour la réalisation par procédé scanner d'un relevé des mesures du bâtiment, inexistant à ce jour.



Ce bâtiment est un élément très important de notre patrimoine, et pour le préserver nous devrons trouver des financements sur plusieurs années afin d'engager une réhabilitation.

RÉAMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION

Une étude de faisabilité a débuté en septembre avec le Cabinet Akenes et Canel Ingénierie Infrastructure, elle porte sur le réaménagement de la traversée de la commune, entre la Place de la Vogue et Sous-la-Côte. Cette étude permettra de dégager des solutions pour la sécurisation, le stationnement, les cheminements piétonniers, l'accès aux bâtiments publics ...







LE CHANTIER DE LA RD 26 AU QUART CHARRIÈRE SE TERMINE

Débutée au mois de mai dernier, la dernière tranche des travaux de d'aménagement la RD 26 au Quart Charrière se termine. L'efficacité des entreprises associée à la maîtrise des contraintes et aux bonnes conditions météorologiques ont permis de mettre en place l'enrobée définitive dès le mois de novembre. Désormais, l'élargissement de la chaussée sécurise les croisements ; les riverains de la route de Canivet bénéficient d'une bonne visibilité. L'oratoire dédié à sainte Agathe a repris sa place et le mur en pierres apparentes contribue à sa mise en valeur. Un nouveau bassin en bois l'accompagnera au cours du printemps. Il reste encore quelques travaux à réaliser comme la pose des garde-corps et des glissières de sécurité.

La commune de Vailly adresse ses remerciements aux élus et techniciens du Conseil départemental de la Haute-Savoie ainsi qu'aux entreprises pour cette réalisation majeure qui bénéficie à la vallée toute entière.

Rappel : le coût total des travaux s'élève à plus de 5 millions d'Euros entièrement financé par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

LA FIN DES TRAVAUX APPROCHENT POUR LE PÔLE PETITE-ENFANCE DE LA VALLÉE DU BREVON

Les travaux du pôle petite-enfance de la vallée du Brevon approchent de leur terme.
Sauf imprévu de dernière minute, l'ouverture de la crèche est prévue pour le mois de février. Au niveau de l'école maternelle du val d'Hermone, le parking a été goudronné en novembre, le nouveau dortoir est accessible depuis le mois de décembre et le restaurant scolaire devrait être opérationnel au cours du mois de janvier. Il sera toutefois nécessaire d'attendre le printemps pour terminer certains aménagements (parking du personnel, engazonnage, plantations...).
Si la plupart des entreprises ont fourni un travail de qualité, le retard et le manque de professionnalisme de certaines ont parfois compliqué le bon déroulement du chantier. Le SIVU du Val d'Hermone tient donc à remercier tout particulièrement les enseignantes, les ATSEM, les agents ainsi que les parents d'élèves pour leur aide, leur patience et leur compréhension.
Rendez-vous à l'inauguration au cours du printemps 2019 !



En septembre, Patricia Mahut et Richard Baud, conseillers départementaux, ont visité le chantier de l'école maternelle, l'aide du Conseil départemental pour le pôle petite-enfance s'élevant à 400 000 €. Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes, par le biais d'Astrid Baud-Roche, a attribué une subvention de 60 000 € au SIVU du Val d'Hermone.

Les travaux

PLUi H, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Depuis 2016, comme vous le savez, nous sommes engagés dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH).

Pour mémoire cette démarche comporte quatre grandes étapes :

- **LE DIAGNOSTIC** qui a pour but de dresser un état des lieux du territoire et identifier les enjeux pour un projet durable sur différentes thématiques comme la démographie, les espaces naturels, l'économie, les déplacements, les équipements.
- **LE PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est issu du diagnostic. Véritable colonne vertébrale du PLUi H, il définit les choix, objectifs et actions à mettre en place pour le développement du Haut Chablais.
- **LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE** qui définit les règles à mettre en place pour permettre la réalisation des objectifs formalisés dans le PADD en définissant entre autres où et comment construire.
- **L'APPROBATION ;** après une première validation par le conseil communautaire, le PLUi H est soumis aux concitoyens et personnes publiques associées (Etat, région, département, territoires limitrophes et chambres consulaires) au travers d'une enquête publique. Il est ensuite approuvé par le conseil communautaire et devient légal et opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Il est très important de rappeler que notre PLUi doit être compatible avec le SCOT du Chablais, porté par le SIAC. Ce Schéma de Cohérence Territorial étant lui-même en révision, le travail a été mené conjointement.

Le SCOT en révision prévoit sur son périmètre une enveloppe globale de consommation foncière maximale de 750 hectares pour la période 2019-2039, alors qu'elle était de 1500 hectares entre 2005 et 2016, avec une répartition sur quatre domaines : l'habitat, les zones d'activités économiques, les infrastructures et les équipements touristiques.

L'élaboration du PLUi nécessite beaucoup de travail. La diversité de notre territoire et des communes qui le composent entraine des divergences de vues importantes. Il faut donc parfois déployer beaucoup d'énergie pour faire entendre son avis. Mais nous restons motivés à l'idée de réussir à construire un projet d'aménagement équilibré pour le Haut-Chablais, en défendant nos idées dans un esprit communautaire.



DU NOUVEAU DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Violaine Carillon a été recrutée en CDD à temps partiel pour seconder Marjorie Trabichet, secrétaire de mairie. Depuis la rentrée des classes 2018, et le retour aux 4 jours, Corinne Bidal, agent technique affecté au périscolaire et à la cantine, assure des fonctions administratives une demi-journée par semaine en mairie ; elle est référente pour la réservation des salles, chapiteaux communaux et pour la gestion et l'entretien de la salle des fêtes. Vous pouvez la joindre par mail à l'adresse suivante regisseurvailly@gmail.com ou par téléphone au 06 08 25 24 67 (de préférence entre 8 h 30 et 11 h 30 le matin ou 13 h 30 et 16 h l'après-midi).

La gestion administrative et comptable des communes, l'accueil et l'information du public, sont les tâches principales du secrétariat, mais le rôle de la secrétaire de mairie est avant tout relationnel, elle est l'indispensable référente des élus et des administrés.

ADRESSAGE COMMUNAL

"Route de Layat", "chemin de la Pierre Abesse", "place du Billiat" : l'année 2018 a vu la concrétisation du projet d'adressage communal. La dénomination des voies et la numérotation des habitations étaient devenues indispensables pour les services de secours, les services de livraison, etc. Elle rend par ailleurs plus sûre et plus rapide, la distribution du courrier par La Poste.



INTEMPÉRIES DU 4 JUIN



Les travaux sur la route du Sage

Le 4 juin dernier, un orage d'une rare violence s'abattait au-dessus d'Hermone, provoquant d'importantes inondations dans le village d'Orcier. Dans notre commune, de petits glissements de terrain se sont produits au hameau du Feu et au-dessus du Mollard. Une partie du garage du CERD de Sous-la-Côte a été inondé. Au Sage et à Pimberty, les buses du ruisseau se sont obstruées ce qui a provoqué un affaissement de terrain et des coulées de boue sur la chaussée, notamment sur la partie Lullin. Notre service technique a réagi immédiatement.

Toutefois, la réparation du haut de la route du Sage a nécessité une intervention relativement importante. Réalisés par l'entreprise ACRO BTP, ces travaux sont pris en charge à 50 % au titre du fonds spécial CCHC "fonds interventions post crues hors Gémapi" et 50 % sur l'enveloppe voirie communale. Montant : 30 000 € TTC.

2018 en image



MATINÉE D'ENTRETIEN DES SENTIERS

Le 9 juin, des bénévoles ont participé à la matinée d'entretien des sentiers organisée par la municipalité. Ils ont débroussaillé et dégagé les sentiers des massifs du Billiat, des Trois Beccas et d'Hermone. Des équipes ont également entretenu les chemins des secteurs du Lavouet (Trénarman / Le Mouan) et des Granges de Canivet. Une attention particulière a été apportée aux chemins escarpés du secteur de la Becca aux Filles ainsi qu'aux différents points d'eau. Un sentier a été également réouvert entre l'alpage des Combes et les crêtes d'Hermone. Un grand merci à tous les participants qui se sont ensuite retrouvés à l'espace associatif "la Fruitière" afin de partager un copieux casse-croûte.

Vailly est une commune très prisée pour ses sentiers de randonnées, parfois méconnus, mais qui révèlent une biodiversité très riche et des paysages magnifiques. Un effort sera réalisé cette année pour améliorer le balisage. Rendez-vous le samedi 15 juin 2019.



La batteuse du Chef-Lieu toujours en activité

LA BATTEUSE DU CHEF-LIEU TOUJOURS EN ACTIVITÉ

Au cours des années 1920, certaines familles du Chef-Lieu de Vailly s'étaient associées pour acheter une batteuse afin de battre le blé, l'orge ou l'avoine. Chaque ferme de la commune recevait alors la visite de la batteuse, en vertu des conventions du syndicat, quelle que soit l'importance de sa récolte ou de son éloignement géographique. Cette tradition a perduré jusqu'au début des années 1980.
Mais depuis quelques années, le temps d'un samedi du mois de septembre, la batteuse du Chef-Lieu a repris du service afin de battre la récolte de blé d'une poignée de passionnés, sur une place qui d'ailleurs, porte son nom : "Place de la batteuse". Et comme avant, après un dur labeur et la satisfaction de produire son grain, les familles et les voisins se retrouvent autour d'un apéritif et d'un copieux casse-croûte.
Ces passionnés songent actuellement à constituer une association afin de sauvegarder et de faire perdurer cet élément du patrimoine vailliérand.

RÉCEPTION DES COUSINS ARGENTINS

Des familles de descendants de Savoyards émigrés en Argentine ont été reçues à Vailly le 27 septembre dernier. Accompagnés par la présidente Marta Bilche (origine Bel) du Centro Saboya Argentina Villa Elisa et par Raymond Chevallay président de l'association Savoie-Argentine, ils ont participé à la visite guidée de l'église et ont partagé un sympathique buffet préparé par la municipalité et les Vailliérands qui sont partis en Argentine en 2017. Six d'entre-eux, descendant d'une famille Bidal, ont pris la direction de Ouatapan afin de découvrir la maison de leurs ancêtres.



Vailliérands et Argentins réunis au gîte les Hermones

UNE PASSERELLE POUR LE BARRAGE DE PIERRE À BESSA

Dans le cadre du chantier de la microcentrale hydroélectrique de la Pierre Abesse, la société Hydralpes, en partenariat avec la Société des eaux d'Evian, ont procédé à l'installation d'une nouvelle passerelle au-dessus du barrage. En cours de sécurisation, elle sera bientôt accessible au public.





CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

La commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale a rassemblé de nombreuses personnes sur le parvis de l'église. Les cloches ont sonné à partir de 11h durant 11 minutes. Les élèves de l'école élémentaire ont lu de vibrants témoignages de soldats. En présence du CPI de Reyvroz, l'Union Instrumentale interprétait la Marseillaise et les Allobroges. Le monument dédié aux 53 Vailliérands qui ont péri durant ce conflit a été illuminé le samedi et le dimanche soir.



LA SANTÉ DANS NOTRE ASSIETTE

Il y avait du monde à la salle des fêtes le13 novembre dernier à l'occasion de la conférence sur le thème "Je me sens bien dans mon assiette". Une première, organisée par la fondation PiLeJe, en partenariat avec la mairie et la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Brevon. Elle a permis :
- de sensibiliser les nombreux participants,
- d'apporter l'information nécessaire afin qu'ils puissent librement et en toutes connaissances de cause, faire leurs propres choix, notamment la dimension qualitative de l'alimentation et son impact sur l'état de santé. Cette conférence était animée par le Docteur Marie De Beaucorps, médecin généraliste, DIU alimentation, santé et micronutrition

L'actualité des associations

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



APE de l'école élémentaire :
Stéphanie Laval, Laëtitia Morel-Chevillet,
Carole Formica, Pascaline Guérin et Kyo Fukao,

Cette nouvelle année scolaire a vu le renouvellement de l'équipe puisque Virginie, Céline et Nathanaëlle, après plusieurs années d'investissement et d'énergie consacrées à l'association, ont décidé de passer la main.

Sont prévus les événements habituels : loto le 9 février, vente de fleurs au printemps, participation à l'emmontagnée...
Mais aussi des nouveautés avec une vente à l'emportée de plats alsaciens à la mi-janvier et l'organisation du Carnaval nouvelle formule avec un goûter pour les enfants l'après-midi et le prolongement des festivités pour les plus grands avec l'arrivée du char du Comité des fêtes en soirée.
Mais le challenge que s'est lancé la nouvelle équipe est l'organisation de la première course de caisse à savon de Vailly. Il s'agira pour les participants, enfants comme adultes, de concevoir son propre bolide pour descendre à fond la caisse la route de la Côte. Les moins téméraires sont attendus nombreux pour encourager les coureurs. (pour toute demande de renseignements : ape.vailly74@gmail.com).

L'ensemble de ces manifestations permettra de financer les projets scolaires de l'année: natation, escalade, sortie raquettes, concerts, visite du musée de la musique mécanique aux Gets et aide au financement de la classe de mer de la classe des CM.
Les enseignants de l'ensemble des écoles de la vallée ont également initié un projet inédit avec la création d'un spectacle musical en collaboration avec les professeurs de l'école de musique de Vailly. C'est ainsi qu'une chorale de plus de deux cents enfants, accompagnés de musiciens, assurera une représentation le 12 avril à la salle des Sports de Morzine.

Les membres de l'APE remercient tous les habitants pour leur participation et compte sur l'aide de l'ensemble des parents d'élèves pour que ces manifestations soient l'occasion de passer un moment festif et chaleureux.

LE CLUB DES MÉSANGES



Le club, qui compte une trentaine d'adhérents, se réunit généralement le premier mardi du mois à la salle des associations "la Fruitière". Si les passionnés de belote et autres jeux de société peuvent passer l'après-midi à jouer, nombreux sont ceux qui apprécient de pouvoir simplement se retrouver et échanger autour d'un café.

Depuis deux ans, le club s'est mis à l'heure de l'intercommunalité en s'associant avec le club des aînés de Bellevaux pour organiser des rencontres et sorties en car (les Floralies à Bourg-en-Bresse, le musée du Félicien en Maurienne).

Si vous souhaitez vous joindre à eux,
n'hésitez pas à contacter la présidente de l'association,
Odette Stehlin, au 04-50-73-82-69.



RENCONTRE AVEC LES AMIS DE L'ORGUE

L'association des Amis de l'orgue de Vailly est liée à la construction de l'orgue par Raymond Morel-Vulliez. Créée en 1995, son objectif était tout d'abord d'assurer l'installation de l'instrument dans l'église, trouver les financements nécessaires puis assurer son entretien et promouvoir son utilisation.
Depuis l'inauguration de l'orgue en 1998, de nombreux événements ont été organisés. Ils ont rythmé la vie liturgique et la vie de l'association, avec des concerts aux tonalités variées : orgue et cor des Alpes, orgue et chant soliste, orgue et chœur, etc.
Durant quelques années, la vie de l'association était au repos, mais depuis l'an dernier, elle retrouve un sang neuf. Aujourd'hui présidée par Jean-Luc Trabichet, elle est composée de 35 membres dont 14 membres actifs. Deux concerts ont été organisés en 2018. En septembre, l'association a donc pu accueillir l'Estudiantina, un ensemble de plectres sous la direction de Natalia Korsak, ainsi que Valentin Bocquet, jeune et talentueux organiste de 11 ans qui a montré une grande maturité à l'orgue dans plusieurs morceaux de Jean Sébastien Bach et Dietrich Buxtehude. En novembre, Arthur Saunier, jeune organiste titulaire du temple de la Madeleine à Genève, et Marjeta Iva Cerar qui achève actuellement son Master de chant lyrique ont démontré que la valeur n'attend pas le nombre des années. Rendez-vous en 2019 autour de nouveaux projets...

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'UNION INSTRUMENTALE

Depuis février 2018, Alain Blanc, a pris sa place aux côtés de la quarantaine de musiciens de l'Union Instrumentale de Vailly pour un nouvel élan à la direction ! Professeur de musique dans les collèges d'Évian et d'Abondance, il a dirigé l'harmonie d'Abondance pendant dix ans, jusqu'en 2015. Trompettiste chevronné, chef de chœur, il joue aussi du cor des Alpes ! C'est donc avec enthousiasme et bonne humeur qu'il a repris les rennes de l'harmonie !



Plusieurs rendez vous au programme pour cette nouvelle saison :
- samedi 23 décembre : Concert de Noël avec le Chœur du Brevon à l'Eglise de Lullin
- samedi 26 janvier : Assemblée Générale
- samedi 9 mars : Concert de printemps à la salle des fêtes de Bellevaux
- samedi 16 mars : Animation au carnaval d'Amancy
- Week end du 27 et 28 avril : Vogue de la St Georges
- Week end du 11 et 12 mai : Festival de la vallée d'Aulps et du val d'Hermone à Vailly
- dimanche 16 juin : Festival des musiques du Chablais à Lugrin
- samedi 22 juin : Fête de la musique au hameau de Canivet
- 13/14 juillet : Cérémonies pour la Fête Nationale à Lullin puis Vailly
- dimanche 21 juillet : Fête de la Buchille

Lors du dimanche de Sainte Cécile, le président a remis la médaille des 10 ans à François-Xavier Favre et souligné l'entrée sur les rangs d'Emy Lemaire à la percussion.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DU BREVON

Depuis plusieurs mois, l'Ecole de Musique du Brevon n'avait plus de bureau constitué et ne fonctionnait qu'au travers de son directeur, Damien Depraz. L'Assemblée Générale qui s'est tenue en septembre dernier, juste avant la reprise des cours pour l'année 2018/2019, a permis d'élire deux nouveaux représentants des parents d'élèves auxquels s'ajoutent les cinq représentants de l'Union Instrumentale.

L'école de musique du Brevon, désormais présidée par Jean-Jacques Morel-Vulliez, propose :
- un atelier d'éveil musical pour les 5/6 ans en partenariat avec la MJC du Brevon.
- une formation musicale et instrumentale dès 7 ans : piano, batterie, flute, clarinette, hautbois, basson, trompette, cor, trombone, basse, saxophone...

Dans les projets à venir, l'école de musique du Brevon s'est associée à l'école de musique de Bellevaux et toutes les écoles primaires de la vallée afin de préparer le spectacle musicale "La maison du Vieux Léon" de Julien Joubert. La représentation est prévue le 12 avril 2019 au Palais des sports de Morzine.

Renseignements : ecoledemusique.brevon@gmail.com / 06 63 07 64 46
Suivez les actualités sur la page facebook : "Ecole de Musique du Brevon"

Métier d'autrefois : cantonnier

Le cantonnier est sans doute le plus emblématique des métiers des Ponts-et-Chaussées, peut-être aussi des métiers manuels d'autrefois. Il était alors préposé à l'entretien des routes et de leurs abords.

Du XVII^{e} au XVIII^{e} siècle, les routes étaient entretenues par la corvée (obligation faite aux paysans de consacrer plusieurs jours de travail à ces tâches). En 1764, Pierre Marie Jérôme Trésaguet, intendant de la généralité de Limoges, a l'idée de mettre en place des baux d'entretien de routes, qui sont découpées en cantons. Les ouvriers sont alors appelés des cantonniers.

Le travail du cantonnier consistait à bien soigner l'entretien des chaussées de son cantonnement de façon assidue. Les tâches étaient alors nombreuses et variées : comblement des ornières et des nids de poule, cassage de cailloux, curage des caniveaux, déneigement, entretien des ponts, élagage, aménagement de saignées pour l'écoulement des eaux... Par ailleurs, il devait "assistance gratuite aux voitures et voyageurs" comme le stipule le règlement. Ils avaient également obligation de travailler par tous les temps : les pluies, neiges et autres intempéries ne pourraient être un prétexte d'absence. Ils devraient même dans ces cas, redoubler de zèle et d'activité pour prévenir les dégradations.
Il portait au chapeau un ruban ou une plaque avec l'inscription "cantonnier". A son entrée en fonction, il recevait une somme d'argent pour acheter une brouette, une pelle, un râteau et un cordeau de 20 mètres. Il possédait un livret rangé dans un étui en métal qu'il suspendait à un piquet sur le bord de la route, au début du secteur dont il avait la charge. Dans ce carnet, le cantonnier-chef ou le contremaître notait ses instructions, ses remarques ou ses commentaires, sans avoir besoin de rencontrer le cantonnier qui pouvait travailler quelques kilomètres plus loin.
Lors d'imposants travaux, des paysans rémunérés à la tâche étaient embauchés. Ils s'occupaient du terrassement, cassaient les cailloux, minaient les rochers. Le rouleau compresseur passait derrière eux pour niveler la route. Les premiers rouleaux, datant des années 1850, étaient tirés par des animaux. Vers 1890, la vapeur remplace les bêtes. Comme c'était un engin coûteux à l'achat et à l'entretien, le rouleau compresseur était la propriété d'un syndicat de cylindrage qui regroupait plusieurs communes. Le conducteur-mécanicien s'occupait de son engin qu'il conduisait de village en village au gré des besoins. Il passait donc sa vie sur la route, aussi tirait-il une roulotte dans laquelle il emmenait femme et enfants.

L'appellation "cantonnier" se termine en 1947 avec l'abandon officiel par l'Administration du nom pour celui d'agent de travaux.





Cantonniers et paysans-ouvriers à l'œuvre entre Reyvroz et Vailly

A la découverte des cloches de l'église saint Georges



Depuis ses 8 ans, la passion d'Antoine Cordoba, ce n'est pas le football, ni les jeux vidéo mais l'art campanaire. A tout juste 20 ans, cet étudiant en génie électrique et informatique industrielle, est aussi carillonneur ainsi que vice-président de l'association du carillon de Taninges. Après une première visite en 2013, il a souhaité revenir enregistrer et filmer la sonnerie de notre clocher au mois d'avril dernier. Et voici un extrait de l'article qu'il y consacre sur son site internet :

"Prodige, miracle... les superlatifs se bousculent quand on essaie d'évoquer la sonnerie de Vailly. D'abord parce que les ensembles de cinq cloches sont rares dans la région. Le fait que quatre nouvelles cloches ont pu être financées, coulées et installées en pleine Seconde Guerre Mondiale tient de l'exploit. Exploit que nous devons à l'infatigable abbé Million, alors curé de cette paroisse. A cela s'ajoute une touche de mystère : les origines de la plus petite cloche. On sait qu'elle a survécu aux flammes qui ravagèrent la partie supérieure du clocher et endommagèrent une partie de l'église, mais on ne connaît pas avec certitude son fondeur. Matthias Walter, expert-campanologue en Suisse, pense volontiers à une production Burdin de Lyon du XIX^{e} siècle aux vues des décors et du profil. Mais les anses de cette énigmatique demoiselle de bronze, qui a subi un accordage chez Paccard avant d'être réinstallée, feraient plutôt penser au style de la fonderie savoyarde. Les inscriptions auraient pu nous en dire plus, mais elles ont été pour la plupart limées. La cloche a-t-elle été réparée après avoir été endommagée par les flammes ? Lui a-t-on greffé de nouvelles oreilles ? La patine ayant fait son œuvre en trois quarts de siècle, le mystère risque de planer longtemps encore sur cette vénérable hôte du clocher de Vailly.

Le beffroi en bois, aux formes typiques de la fonderie Paccard, range les quatre nouvelles cloches en bas. La plus grande se partage la travée centrale et la seconde cloche est seule dans une seconde travée, à l'ouest. Les trois petites cloches se partagent la travée de l'est. L'ancienne cloche est plus haute, sur une sorte d'extension. Chaque cloche possède ses propres décors et inscriptions. Cependant, à part la mystérieuse cloche 5, chaque cloche arbore le blason de la fonderie Paccard et les armes de Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy de 1940 à 1962. La plus grande cloche "Jeanne d'Arc" qui "sonne pour le salut de la France" est dédiée aux "combattants de 1914-1918 et 1939-1940". "Marie" la seconde cloche est celle de l' "action catholique". La troisième cloche, baptisée "Thérèse" est celle des agriculteurs. La quatrième, "Geneviève" prie pour les vocations et pour la paroisse. Contrairement aux trois autres, elle possède un joug en bois (et non en fonte) et ne possède pas d'anses. Au-dessus, la "mystérieuse" petite cloche n'a en relief qu'une phrase en latin. Il a fallu que mes yeux s'attardent sur chacun de ses détails pour lire des inscriptions gravées timidement sur son épaule. On y apprend qu'elle est dédiée à Notre-Dame de la Salette, que c'est un "souvenir de Mission de 1942". Elle possède bien-sûr son parrain et sa marraine, contemporains à sa réinstallation."



Pour découvrir l'intégralité de cet article
ainsi que la vidéo de la sonnerie de notre clocher :
https://cloches74.com/2014/07/08/vailly-eglise/

Les événements

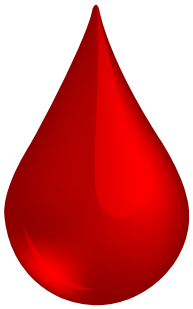


L'agenda des manifestations 2019

Premier semestre

1er janvier	**Soupe à l'oignon du nouvel an** offerte par le Comité des fêtes devant le garage communal, place du Chef-Lieu, à partir de 10 h 30
12 janvier	**Vœux de la municipalité** à la salle polyvalente à 18 h 30
9 février	**Loto de l'Association sportive scolaire** à la salle polyvalente de Vailly. Ouverture des portes à 18 h 30.
Du 14 février au 7 mars à 17 heures	**Tous les jeudis,** la Maison du Brevon organise un **rendez-vous dégustation** ! Raclette ou fondue, et Vin de Savoie ou vin chaud. Pour vous faire découvrir les bons produits du terroir de notre région...
9 mars	**Grand concert de printemps de l'Union Instrumentale de Vailly** à la salle des fêtes de Bellevaux.
16 mars	A partir de 10 h 30, **passage du char de carnaval** du Comité des fêtes dans les hameaux de Canivet, Pimberty et de la Côte. En fin de journée, **goûter de carnaval** pour petits et grands organisé par l'Association sportive scolaire à la salle polyvalente. Ambiance musicale et karaoké.
Mars (à définir)	**Concours de belote** de l'école élémentaire à la salle polyvalente
Du 1er au 13 mars	**Exposition "Non à la haine"** organisée par la MJC du Brevon à l'espace associatif "La Fruitière".
27-28 avril	**Vogue de la Saint Georges** organisée par l'Union Instrumentale : bal, repas, spectacles, concerts et fête foraine.
4 mai	**90e anniversaire de la Fédération des Œuvres Laïques et 40e anniversaire de la coopérative du chapiteau** organisés par la F.O.L 74 sur la place de la Vogue.
11 mai	**Vente de fleurs de printemps** (sur commande) organisée par l'Association sportive scolaire devant le garage communal. Des bons de commande sont disponibles auprès des membres de l'association.
11 et 12 mai	**Festival des musiques de la vallée d'Aulps et du Val d'Hermone** organisée par l'Union Instrumentale, place de la Vogue.
26 mai	**Emmontagnée** et repas à l'alpage du Sciard (Ferme des Hermones, Comité des fêtes, Association sportive scolaire)
2 juin	**Concours de caisses à savon** organisé par l'Association sportive scolaire sur la route de la Côte.
9 juin	**Trails de la vallée du Brevon**
10 juin	**Pèlerinage à Notre-Dame d'Hermone**
15 juin	**Matinée d'entretien des sentiers** organisée par la municipalité.
22 juin	**Kermesse de l'école maternelle** du Val d'Hermone. **Fête de la Musique** au hameau de Canivet. Apéritif-concert avec l'Union Instrumentale de Vailly.
Fin juin	**Fête de l'école élémentaire**

Les événements



Et si vous donniez votre sang ?

En effet, les besoins en produits sanguins sont permanents.
Vos dons de sang permettent de soigner de nombreux malades atteints de cancer, maladies du sang, ou accidentés...
A Bellevaux (salle des fêtes) : les lundis 18 février, 3 juin, 19 août et 23 octobre, de 16 h 30 à 19 h 30.
A Lullin (caserne des pompiers) : dates non communiquées à ce jour... à suivre sur www.dondesang.efs.sante.fr

Second semestre

14 juillet	**Fête Nationale** avec concert de l'Union Instrumentale, vin d'honneur et bal populaire dans la cour de l'école
20-21 juillet	**Fête de l'Alpage** à la Buchille organisée par le Comité des fêtes. Fête de l'Accordéon, repas champêtres, artisanat...
Août (date à définir)	**Stage de vannerie** animé par Suzanne Nazaire à la salle polyvalente. Renseignements et inscriptions au 06 42 35 48 70.
15 août	**Pèlerinage à Notre-Dame d'Hermone**
25 août	**Concours de pétanque** au profit du Téléthon organisé par le Comité des fêtes Place de la Vogue
19 octobre	**Repas dansant** de l'Association sportive scolaire à la salle des fêtes de Bellevaux.
Fin octobre	**Goûter d'Halloween** de l'école maternelle
11 novembre	**Commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale**
23-24 novembre	**Marché d'avent Noël** organisé par l'association Attitud'Altitudes Reyvroz
24 novembre	**Sainte Cécile** de l'Union Instrumentale
Début décembre	**Loto des enfants** de l'école maternelle / **Repas des ainés**
11 décembre	**Distribution de papillotes** en chien de traîneau entre Reyvroz, Vailly et Lullin organisée par Hermones animations
23 décembre	**Passage du Père Noël** au Chef-Lieu.

Activités et animations régulières

- Bougez sans voiture, pensez au Brev'Bus ! Avec 5 allers/retours par jour, le Brev'Bus permet de relier les villages de Reyvroz, Lullin, Vailly et Bellevaux pour se rendre dans les commerces, services de proximité ainsi que dans les stations. Cette navette est destinée à tous, touristes, locaux. Tarif : 1,50 € le trajet / 0,75 € (- 26 ans).
 Infos : Office de tourisme des Alpes du Léman 04 50 73 71 53.
- Tous les premiers mercredis du mois, la CCHC et la MJC du Brevon proposent l'atelier **"Et si on jouait ?"**, de 15 h à 18 h à l'espace associatif "La Fruitière". Ouvert à tous de 0 à 99 ans. Gratuit.
- Du 1er mai au 31 octobre 2019 : tous les jours sur réservation, **canirando, sulky** avec les chiens de Traineaux Passion. Durant l'été, visite du parc nordique et de ses chiens de traîneaux tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h 30.
 Traîneaux Passion - Parc Nordique Les Plagnes - Tél. 04 50 73 76 05 / www.traineauxpassion.com

Rencontres avec Hélène Morel-Vulliez et Victor Trabichet



Hélène Morel-Vulliez est née le 11 novembre 1923 au Lavouet. Pendant 11 ans, elle fait la saison chez sa marraine qui tenait un hôtel-restaurant "La halte des châteaux" à Allinges. Elle apprend la couture et pendant l'occupation, taille les foulards et les pantalons pour les maquisards. Les dames qui voulaient se faire belles pour la St Georges lui commandent des tailleurs. En 1948, elle se marie avec Louis et s'occupe de la ferme familiale. De leur union naîtront trois enfants. Elle est aujourd'hui grand-mère de quatre petits-enfants et trois arrières-petits-enfants. Si l'un de ses passe-temps favori est la lecture, elle adore aussi cuisiner car c'est pour elle l'occasion de faire plaisir et de réunir sa famille.



Victor Trabichet est né le 31 août 1923 à Marphoz. De retour du service militaire, il est réquisitionné pour le STO (Service du Travail Obligatoire) et doit, comme beaucoup de sa génération, fuir la vallée et travailler en forêt. A la fin de la guerre, il reprend le travail à la ferme et est connu de tous pour ses connaissances en menuiserie et en charpente. Il épouse Marcelle en 1946 et compte aujourd'hui une très grande famille : huit petits-enfants, vingt-quatre arrières et quatre arrières-arrières petits-enfants ! C'est sûr qu'il ne risque pas de manquer de visites ! Si ses yeux ne lui permettent plus de regarder la télévision, il reste très concerné par les actualités en écoutant la radio et garde pour le soir l'évocation de ses souvenirs, dont il ne m'aura certainement parlé que des plus sages !

De penser à ma rencontre avec Hélène et Victor, le même mot me vient : l'humilité.

L'humilité de ceux qui n'aiment pas trop parler d'eux-mêmes et encore moins se mettre en avant. Alors un article sur eux dans le bulletin municipal, vous pensez, quelle idée!
Si la pudeur est de mise et les mots pesés, je suis accueillie chaleureusement et ce n'est pas seulement une question de bois dans le fourneau! Je parle de ces maisons où on ne peut imaginer vous laisser partir sans avoir bu le café ou mangé quelque chose, de cette atmosphère qui vous renvoie à l'odeur du chocolat chaud, aux tartines de beurre et aux mains qui brûlent d'avoir joué dans la neige quand on rentrait au chaud, chez le pépé et la mémé...

Tous deux ont connu l'époque où rien n'allait de soit, où chaque geste du quotidien était source d'efforts. Ils ont vu l'arrivée de l'électricité, l'eau courante, les premières voitures, les appareils ménagers... ce n'était pas rien ! Mais ils auront su garder le goût du travail bien fait et celui de ne pas ménager leur peine.

Ils ont connu les heures sombres de l'histoire de France comme celles de leur vie mais c'est à mots couverts qu'elles seront évoquées. Il n'y a pas lieu de ruminer, "quand on n'a pas le moral, faut y laisser faire !". Notre discussion résume à elle-seule quantité d'ouvrages de psychologie et de développement personnel : vivre l'instant et faire sa part.

Pour autant, ne comptez pas sur eux pour aller faire des leçons de moral ou donner des conseils aux jeunes "qui sont bien plus malins que nous !". C'est davantage le stress de nos vies qui les inquiète. Ah parce que j'ai oublié de vous dire, Hélène et Victor, ce n'est pas le genre non plus à s'apitoyer sur eux-mêmes. C'est plutôt l'inverse en fait. Il faut croire que le souci des autres, ça maintient en forme, au point de devenir les doyens de la commune! Les doyens, vous plaisantez? C'est avec la vivacité des jeunes gens qu'ils se sont levés au moment de nous dire au revoir!

Nous adressons également toutes nos amitiés à Victor Chaudron, né à Vailly en 1922. Il vit actuellement chez sa nièce à Bellevaux mais reste très attaché à la Côte-d'en-Bas, le hameau où il est né et a vécu toute sa vie.